



Mairie
73500 BRAMANS
Tél. : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : communedebamans@orange.fr
www.bramans.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mai 2010 à 19h30

	Présents	Absents :	A donné pouvoir à	
Yvon CLARAZ	X			Nombre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11
Marcel FAVRE	X	8H30/9H30		
Pascal DUPRE	X			
Michel MELQUIOT	X			
Michel GENTY	X			Date de convocation : 30-04-2010
Gérard SIMON		X	Yvon CLARAZ	
Jean-Marie FAVRE	X			
Elisabeth BLANC	X			
Sébastien MENJOZ	X			
Dominique POYARD	X			
Joseph RATEL	X			

Ordre du jour :

Présentation de l'avancement du projet « pompiers 2012 »

Travaux

- Réparations suite aux crues
- Rue de Loutraz
- Réseau d'aspersion
- Pompes des Lorrains
- Chapelle de la Pitié
- Sécurité des Grands Prés

Affaires foncières

- Point vente boulangerie
- René VALLOIRE
- Convention ONF « Bramanette » Sébastien MENJOZ
- Tarif des appartements
- Demande d'un particulier

Vote des subventions aux associations (état joint)

SPM – modification des statuts

Questions diverses

- Containers semi-enterrés
- Horizon 2025
- Rencontre avec les jeunes
- Fleurissement
- Contrôle pistes de ski de fond
- Information du Maire sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations

Ouverture de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Pascal DUPRE

Il est à noter la demande de monsieur Michel GENTY de rajouter un point à l'ordre du jour sur le sujet de la micro centrale du Saint-Bernard.

Mr Michel GENTY responsable du groupe de travail demande un mandat spécial pour suivre cette affaire, de prévoir à titre personnel la couverture du remboursement des frais kilométriques.

Le groupe de travail devra suivre l'étude la faisabilité du projet, faire vérifier les éléments chiffrés en notre possession.

Aucune remarque particulière sur le sujet, tous les élus sont OK sur le principe du projet de construction d'une micro-centrale hydroélectrique.

TRAVAUX DE REPARATION POST-CRUE DU TORRENT DE L'AMBIN

Ce procès verbal fait suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres réunie le 30 avril 2010 sous la présidence de Monsieur Yvon CLARAZ, Maire

Oui l'exposé de son Président et les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue à savoir :

Lot 1 - remise en état des protections de berges en rive gauche du pont du Bossat

Entreprise	Montant proposition HT	observations
GRAVIER	37 060.00	
CASARIN-MARTOIA	34 534.00	
HMTP	30 140.00	RETENU

Lot 2 - rétablissement du passage à gué de la Vilette

Entreprise	Montant proposition HT	observations
GRAVIER	45 300.00 (option 2)	
CASARIN-MARTOIA	18 341.00 (option 2)	
HMTP	20 500.00 + 4 000.00 avec variante dévoiement du cours de l'Ambin	RETENU

1 vote contre et 1 abstention

Lot 3 - remise en état des protections du pont Saint-Paul

Entreprise	Montant proposition HT	observations
GRAVIER	86 375.00	
CASARIN-MARTOIA	51 661.13	
HMTP	50 000.00	RETENU

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LOUTRAZ
CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION
MARCHE DE TRAVAUX**

Le maire confirme que la réunion publique pour les riverains doit se faire avant le démarrage des travaux et charge le responsable du suivi des travaux à effectuer le nécessaire.

Le Maire présente au Conseil le compte-rendu de l'ouverture des plis de l'appel d'offres lancé concernant les travaux suivants :

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LOUTRAZ
CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION**

Ce procès verbal fait suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres réunie le 30 avril 2010 sous la présidence de Monsieur Yvon CLARAZ, Maire

Où l'exposé de son Président et les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue à savoir :

Lot 1 - **AMENAGEMENT DE LA RUE DE LOUTRAZ**

Entreprise	Montant proposition HT	observations
HMTP	103 586.00	RETENU

Lot 2 - **CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION**

Entreprise	Montant proposition HT	observations
HMTP	56 420.00	RETENU

**REALISATION D'UNE STATION DE REFOULEMENT AUX RESERVOIRS DU MOLLARD
POUR REALIMENTATION DU RESERVOIR DES LORRAINS
MARCHE DE TRAVAUX**

Le Maire présente au Conseil le compte-rendu de l'ouverture des plis de l'appel d'offres lancé concernant les travaux suivants :

**REALISATION D'UNE STATION DE REFOULEMENT AUX RESERVOIRS DU MOLLARD
POUR REALIMENTATION DU RESERVOIR DES LORRAINS**

Ce procès verbal fait suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres réunie le 30 avril 2010 sous la présidence de Monsieur Yvon CLARAZ, Maire

Où l'exposé de son Président et les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue à savoir :

Entreprise	Montant proposition HT	observations
ROSNOBLE ELECTROMECHANIQUE	49 605.99	
RECTIMO INDUSTRIE	25 402.00	RETENU

Le maire fait un point sur l'ordre de service des travaux à réaliser dans le cadre du réseau de l'arrosage par aspersion et confirme son souhait que le travail d'extension soit fait au plus vite mais il fait remarquer également que les jardiniers qui se refusent à payer leurs cotisations de 10€ pourraient remettre en question les travaux à réaliser.

Les responsables de l'association devront fournir un état mis à jour de la liste des jardiniers à la mairie.

RESTAURATION CHAPELLE DE LA PITIE, DE LA CONGRAGATION ET BARAQUE DES DOUANIERS

Le Maire présente au Conseil le compte-rendu de l'ouverture des plis de l'appel d'offres concernant les travaux suivants : **RESTAURATION CHAPELLE DE LA PITIE, DE LA CONGRAGATION ET BARAQUE DES DOUANIERS** établi par le Maître d'œuvre, le Cabinet PERRON.

Ce procès verbal fait suite à une réunion du 22 mars 2010 relatif au lot numéro 01 « **charpente couverture** » .

Où l'exposé de son Président et les conclusions de la Commission qui a étudié les offres, le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire de signer les marchés avec l'entreprise retenue :

	Estimatif maître d'oeuvre HT	Montant proposition HT	observations
Lot 1 – charpente couverture	13 400.00		
Entreprise DOMENGET		17 143.00	Retenu

Le maire communique que sur la baraque des douaniers il faut s'attendre à un avenant pour réalisation d'un drain.

AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA TRAVERSEE DU CHEF-LIEU (RUE DES GRANDS PRES) SUR LA RD 100 DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement sécuritaire de la traversée du chef-lieu « rue des Grands Prés » sur la RD 100 conçu par la DDT à la date du 20 avril 2010.

Il donne des détails sur le projet dont l'ensemble des travaux est estimé à 123 552.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet global présenté par Monsieur le Maire,

Estime qu'il est nécessaire de faire ces travaux pour la sécurité des usagers et demande :

- aux service de l'Etat au titre de la D.G.E.
- au Conseil Général de la Savoie
- à la Région Rhône Alpes

une aide la plus élevée possible.

Les travaux seront inscrits au B. P. 2011 de la Commune.

Le maire rappelle l'urgence à démarrer la phase de travaux de la digue du Bossat.

AFFAIRES FONCIERES

Point de vente boulangerie :

Le maire présente l'état d'avancement du projet de sauvegarde de la boulangerie et de la création par l'achat d'un terrain d'une zone artisanale et commerciale à la sortie du Verney, il rappelle l'historique des discussions et rencontres entre le boulanger et les élus, fait état du second courrier du boulanger ou il est exposé de son impossibilité de s'engager sur la totalité de la dépense, expose la réponse de l'avocat conseil de la commune qui propose au maire dans un premier de prévoir la prise en charge des travaux et de passer par un bail de 9 ans pour sauvegarder les intérêts de tous.

Le maire expose la délibération proposée au Conseil :

ACQUISITION D'UN TERRAIN AU CONSORTS GAGNIERE (Robert et Béatrice)

La Commune de Bramans a sollicité Monsieur Robert GAGNIERE et Madame Béatrice GAGNIERE pour acquérir la parcelle A 460 au lieu-dit « le Verney » d'une superficie de 725 m² dans le but de créer une réserve foncière pour l'implantation d'une zone commerciale, dont le premier bénéficiaire pourrait être un point de vente de boulangerie pâtisserie.

Monsieur Robert GAGNIERE et Madame Béatrice GAGNIERE ont donné leur accord sur le principe de cession dans les conditions suivantes :

- prix d'achat : 38.00 euros le m² soit une somme globale de 27 550.00 euros
- frais de notaire à la charge de la Commune

Le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer cet accord aux intéressés.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'exécution de la présente décision.

Résultat/

Contres 2 : Jean-Marie FAVRE et Sébastien MENJOZ

Abstentions 4 : Elisabeth BLANC, Michel GENTY, Joseph RATEL, Gérard SIMON.

Pour 4 : Yvon CLARAZ, Michel MELQUIOT, Dominique POYARD, Pascal DUPRE.
Au vu du résultat le projet reste en l'état et sans suite.

René VALLOIRE :

Le maire fait une nouvelle présentation de l'échange entre la commune et René VALLOIRE qui est adopté à l'unanimité avec 1 question sur les servitudes publiques, le maire confirme que cette clause sera portée dans la délibération.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC MONSIEUR RENE MICHEL VALLOIRE

La Commune de Bramans a sollicité Monsieur René Michel VALLOIRE pour acquérir un terrain attenant au cimetière dans la perspective de son agrandissement. Monsieur VALLOIRE serait d'accord sur le principe de cession dans les conditions suivantes :

- mise en place d'un échange de terrains avec versement d'une soulte de la part de la Commune si nécessaire
- après négociation avec le propriétaire, il a été convenu ce qui suit :
- Monsieur René VALLOIRE cède à la Commune la parcelle A 1223 au lieu-dit « le Saint-Esprit » d'une contenance de 830 m² au prix de 3.00 euros le m² soit 2 490.00 euros.
- La Commune de Bramans cède à Monsieur René VALLOIRE la parcelle suivante :
- la parcelle G 929 « Plan Pommier » de 585 m² pour une valeur de 0.80 euros le m², soit 468.00 euros, étant entendu que la Commune de Bramans se réserve la possibilité de créer une servitude de tréfonds pour passage de canalisations (eaux usées, eau potable, eaux pluviales, aspersion, réseaux secs ...) sans contrepartie
- La différence de valeur de la parcelle cédée par Monsieur René VALLOIRE, soit 2 022.00 euros et la valeur des parcelles cédées par la Commune constituera le montant de la soulte que devra payer la Commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer à Monsieur René Michel VALLOIRE ce projet d'échange sachant que les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'exécution de la présente décision.

CONVENTION POUR IMPLANTATION D'UN ABRI DE BERGER A USAGE PASTORAL ESTIVAL

Monsieur Sébastien MENJOZ ne prend pas part au vote et est sorti de salle à ce moment du débat

Le Maire rappelle au Conseil la délibération adoptée le 10 juillet 2009 confiant la mission à l'ONF d'établir une convention pour implantation d'un abri de berger par Monsieur Sébastien MENJOZ sur les parcelles F 21 et F 22 au lieu-dit « les Liours ».

Il donne connaissance au Conseil du projet de convention établi par l'ONF.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal accepte les termes de la présente convention à passer avec Monsieur Sébastien MENJOZ et autorise le Maire à la signer.

Marcel FAVRE est de retour.

LOCATION DES APPARTEMENTS

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 07 août 2009 fixant les loyers à compter du 01 juillet 2009

Vu le tableau des valeurs de l'indice de référence des loyers et notamment l'indice du 1er trimestre 2010 paru le 16 avril 2010 (117.81) et sa variation annuelle : + 0.09 %

De ce fait et pour tenir compte de ces paramètres, les loyers du 01 juillet 2010 au 30 juin 2011 seront :

Bâtiment « école »

Appt LO CORTI	352.30 euros par mois
Appt LO PELO	382.30 euros par mois
Appt LO MEZZORT	315.30 euros par mois
Appt LO KITCHÉ	288.30 euros par mois
Appt LO LEVEN	221.20 euros par mois

Appt ancienne fromagerie	400.40 euros par mois
Appt école Verney	275.30 euros par mois
Appt Presbytère	552.50 euros par mois

Immeuble « Pancrace »

Le Chamois	340.10 euros par mois
Le Renard	280.30 euros par mois
Le Grand Cerf	520.50 euros par mois
Le Chevreuil	325.30 euros par mois

Demande d'un particulier :

Le conseil examine la demande de pose d'un trappon de 2 m par 1.50 m sur le domaine public pour prévoir l'accès en à un local de stockage avec une demande d'aide financière.

Le maire demande la création d'un groupe de travail pour juger sur place des effets de cette emprise, sont nommés Marcel FAVRE, Michel MELQUIOT, Dominique POYARD, Joseph RATEL.

Concernant la demande d'aide financière, la Commune n'ayant jamais ouvert un débat sur le sujet, la demande est rejetée.

Vote des subventions aux associations :

Présentation est faite de l'envoi dont nous avons tous été destinataire par Internet où il est rappelé le montant de l'enveloppe global à partager soit 52 000 €, sur le principe tous les élus sont d'accord sur le montant.

Mais le choix de la répartition reste délicat, l'arbitrage n'est pas aisé, concernant la subvention à l'ACCA il est à noter que Jean-Marie FAVRE s'abstient et ne prend pas part à la discussion où il est exposé les grandes lignes du très bon travail réalisé par les membres de la dite association, remarque est faite sur la participation des bobs aux animations hivernales ou il serait souhaitable

pour rester cohérent avec la subvention versée de prévoir une participation plus importante en nombre de participant, après un âpre débat la distribution suivante est actée par tous :

Organismes	Attributions
Comité jumelage	6150
Amicale Pompiers	4000
Pompiers 2012	1500
Club escrime fourneaux	90
ACCA Bramans	1000
Assoc Sou des Ecoles	1000
Union sportive Modane	60
Croix rouge Modane	100
Ensemble au sommet (mucoviscidose)	1000
Ski club Mt Froid (Sivom)	7500
Maurienne escalade	210
Judo club Modane	90
Assoc Bobeurs	300
Anciens combattants Bramans	100
Foyer socio éducatif collège Vanoise	150
Chamois animation	23930
Mini pouss micro crèche	4820
TOTAL	52000

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

SUPPRESSION DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE L'INSTITUT MEDICO PROFESSIONNEL L'OASIS »

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la notification de la délibération prise par le comité Syndical du Pays de Maurienne approuvant la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne approuvant la suppression de la compétence « construction et entretien de l'Institut Médico Professionnel l'Oasis »

Le Maire soumet aux membres présents le projet de statuts modifiés

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification de l'article 3 des statuts du Pays de Maurienne.

Questions diverses :

Containers semi-enterrés : Rappel de la réunion qui aura lieu le 18 mai 2010 à la CC HMV, il est exposé sur le compte rendu du SIRTOMM que Bramans disposera au minimum de 5 points de collecte multiples le plan est à disposition en mairie.

Il est demandé à la commission petit travaux de suivre cette affaire et de proposer les nombres et lieux des implantations pour la prochaine réunion de conseil municipal.

Horizon 2025 : il est rappelé que BRAMANS à bien fait des démarches pour inscrire des demandes, nous constatons que très peu de projet son retenus : le projet Hervé FRAYSE, mail piéton secteur du RD 1006, maison du passage et à confirmer ou pas notre intérêt ou pas créer une plateforme d'astronomie sur notre village.

Rencontre avec les jeunes : le Maire expose la rencontre avec les jeunes et pour plus d'information sur le dossier en cour voir le compte rendu.

Fleurissement : En accord avec les décisions communales l'affaire est en marche, à la question du maire sur le suivit du dossier, réponse est faite au maire que les comptes rendus ont bien été envoyés aux élus avec demandes participatives des élus.

Contrôle pistes de ski fond : En réponse à la question qui est posé par Michel GENTY sur le résultat des contrôles il est reconfirmé comme indiqué sur les comptes rendus de la commission tourisme que vous êtes invités à consulter le cahier de suivit qui à été mis en place cette hiver et il est de nouveau confirmé que la présence des élus serait la bienvenue sur le terrain pour soutenir nos employés.

Le maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre des délégations autorisées par délibération en date du 27 mars 2008.

Fin de séance : 00H00

Vu, le Maire,